

## Avis de consultation Projet QC-2020-01

Février 2020

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation :** du 28 février 2020 au 27 mars 2020.

### Objectif de la consultation

Conformément au processus établi par la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur les normes suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie :

- TPL 007 3 – Planification du comportement du réseau de transport en cas de perturbation géomagnétique

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et à retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire de commentaire associé à la présente consultation sur le site Web du Coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

Un webinaire pourrait être organisé dans la semaine du 16 mars 2020 pour présenter la norme aux entités visées et aux intervenants. Veuillez démontrer votre intérêt pour ce webinaire par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca), en indiquant « Projet QC-2020-01 webinaire » dans l'objet du courriel.

### Documents

- Norme et annexe QC proposée ;
- Sommaire de la norme à adopter ou à retirer, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;